



PRÉFECTURE DE LA RÉGION LIMOUSIN

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable  
Unité Autorité Environnementale

Nos réf. : F07413D0199  
Affaire suivie par Valérie DUBOURG  
valerie.dubourg@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 05 55 12 96 06 – Fax : 05 55 34 66 45  
Courriel : ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 18 décembre 2013

Le Préfet

à

Commune de LE VIGEN  
Madame Jeanne-Marie LEYBROS, Maire  
Mairie  
1, place Adrien DELOR  
87110 LE VIGEN

**Objet : Accusé de réception par l'Autorité Environnementale de la demande d'examen au « cas par cas » de la révision du PLU de la commune de LE VIGEN**

En application des articles L121-10, R121-14, R121-14-1 et R121-16-4°c du code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour examen différentes informations en vue de la détermination de l'obligation de réaliser ou non une évaluation environnementale.

Le document communiqué est composé des pièces suivantes :

- 1 courrier de demande d'examen au « cas par cas »
- 2 extraits du registre des délibérations du conseil municipal
- 1 notice d'étude environnementale au « cas par cas »

Le **17 décembre 2013**, votre dossier a été reçu à la DREAL, par le présent courrier, j'en accuse officiellement réception. En tant qu'autorité environnementale, il m'appartient de vous adresser une décision dans un délai de **2 mois**, soit avant le **15 février 2014**.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse de la part de monsieur le Préfet de la Haute-Vienne vaudra décision implicite rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale. Dans ce cas, la mention du caractère tacite de la décision sera publiée sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne ainsi que sur le site internet de la DREAL .

Pour le Préfet de la Haute-Vienne,  
Pour le Directeur Régional de l'Environnement de  
l'Aménagement et du Logement du Limousin,  
par subdélégation  
La Responsable EE



Valérie DUBOURG